



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA CFDT SANTÉ-SOCIAUX ENGAGÉE DANS LA DÉFENSE DU DROIT À L'IVG



« Il y a dans le droit  
d'avortement  
de la femme  
une revendication  
élémentaire,  
physique,  
de liberté »

*Gisèle Halimi*

**Position  
IVG**  
5 juillet 2022

**C'est avec effroi que la CFDT santé-sociaux – dont le champ professionnel compte plus de 78% de femmes – a pris connaissance de la décision de la cour suprême des États-Unis de révoquer le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).**

## **Un droit FRAGILE, à protéger !**

Symbole d'un immense recul des libertés, la décision prise par la première puissance mondiale remet en cause le droit des femmes à disposer de leur corps.

### **DANGER**

pour leur santé et leur sécurité, les avortements clandestins sont responsables, dans le monde, du décès d'une femme toutes les 9 minutes !

En France, la garantie de ce droit peut être remis en question par le maintien de l'objection de conscience des médecins, les restrictions de personnel et les fermetures de centres pratiquant l'IVG et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires.

### **L'URGENCE**

– parce que rien n'est jamais acquis – est d'inscrire le droit à l'IVG dans la charte européenne des droits fondamentaux.

**La CFDT santé-sociaux salue et soutient la proposition convergente des différents groupes parlementaires d'inscrire ce droit dans la constitution.**

Page Facebook  
Fédération



[sante-sociaux.cfdt.fr](https://sante-sociaux.cfdt.fr)



## **La lutte de toutes et tous doit continuer pour défendre ce droit fondamental !**